Rapport de gestion 2002 de la police cantonale

Généralités

L'exercice écoulé se caractérise bien évidemment par la préparation, puis la gestion de la sécurité d'Expo.02. Malgré cet événement exceptionnel, la police cantonale a poursuivi la conduite de plusieurs projets entamés au cours des années précédentes et elle n'a pas relâché ses activités courantes afin de fournir des prestations de qualité aussi bien aux autorités judiciaires qu'à la population.

Un bref survol de l'année 2002 permet de mettre en exergue de manière sommaire plusieurs éléments dont certains sont réjouissants et d'autres moins.

- Le nombre important de démissions parmi les collaborateurs expérimentés de la police cantonale s'est malheureusement maintenu en 2002. Une mobilité professionnelle accrue, les campagnes de recrutement massives de la police judiciaire fédérale ainsi que les difficultés liées à l'exercice de la profession ont conduit 15 collaborateurs à quitter les rangs de la police cantonale. Nous avons par ailleurs dû déplorer le décès de deux policiers.

- La statistique de la criminalité met en évidence une augmentation du nombre de délits. Le fait le plus préoccupant demeure l'usage accru de la violence dans les différents types de délits avec une utilisation croissante d'armes blanches et autres objets pouvant causer des atteintes sérieuses à l'intégrité physique et psychique des victimes (appareil à électrochocs par exemple).

- La croissance réjouissante du taux d'élucidation des affaires sur lesquelles la police cantonale enquête (atteignant plus de 35% en 2002) confirme que les diverses mesures adoptées progressivement depuis quelques années, tant au niveau de la conduite que des moyens accordés en matériel et personnel portent leurs fruits. L'élucidation rapide de certaines affaires d'une gravité extrême qui se sont déroulées durant les mois de mai et juin a mis en exergue la disponibilité sans faille des collaborateurs engagés aussi bien sur le terrain que dans les "arrières".

- Les dysfonctionnements constatés dans les relations avec le juge d'instruction économique ont conduit à la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire. Son rapport et ses conclusions sont attendus avec l'espoir de voir se restaurer un climat de

confiance réciproque entre les autorités judiciaires et la police cantonale. Néanmoins, il convient de relever que les difficultés sont propres aux relations avec un seul magistrat, alors que tant les autres juges d'instruction que le Ministère public ont fait confiance et dialogué positivement avec la police cantonale.

- La mise en place progressive du nouveau réseau radio cantonal de sécurité (POLYCOM) a marqué un véritable saut technologique dans le domaine des transmissions radio. Au delà du seul progrès technique, la concrétisation de ce projet permet une réelle intégration des communications entre les différents services en charge de la sécurité. Diverses opérations intervenues durant l'année écoulée ont démontré la justesse du choix opéré par les autorités politiques.

- Malgré plus de trois millions de visiteurs, l'exposition nationale a été, osons le dire, un non événement du point de vue de la criminalité. Ce constat n'est pas uniquement lié au fait que les hôtes de la manifestation étaient animés des meilleures intentions du monde, mais aussi à la qualité des préparatifs conduits par l'état-major sécurité et à l'adéquation des structures de conduite arrêtées sur le territoire de la ville de Neuchâtel.

L'accomplissement des nombreuses servitudes en relation avec Expo.02, ainsi que des tâches courantes découlant de la mission normale et quotidienne de la police cantonale, n'auraient pas pu être menées à bien sans un engagement exceptionnel de l'ensemble des collaborateurs. Disponibilité et professionnalisme, tels pourraient être les maîtres mots de cette année 2002.

La police cantonale en quelques chiffres

	2001	2002
Arrestations et interpellations	1.515	1.857
Mandats d'amener	1.537	2.097
Constats d'accidents	1.848	1.711
Procès-verbaux de contraventions relatifs à la LCR	2.373	2.651
Autres rapports	18.681	19.990
Heures supplémentaires au 31.12.	10.057	10.075
Transports de détenus	1.194	1.513
Kilomètres parcourus par les véhicules de la police cantonale	1.569.680	1.692.050
Amendes d'ordre	1.052.600.–	1.037.056.–

Ressources humaines

Evolution des effectifs durant l'année 2002

L'année 2002 a confirmé la tendance qui s'était dessinée durant les deux années précédentes révélant une rotation de plus en plus rapide du personnel. En effet, ce ne sont pas moins de quinze collaborateurs (11 gendarmes et 4 collaborateurs de la police de sûreté) qui ont souhaité donner une nouvelle orientation à leur carrière professionnelle. Six ont choisi de rejoindre un autre corps de police et neuf, dont deux aspirants de l'école de police, ont invoqué des motifs liés à la pénibilité de la profession. Cet argument conduit également de plus en plus de collaborateurs à demander une mise à la retraite anticipée (4 en 2002). Par ailleurs, nous avons dû déplorer le décès de deux policiers. Ces nombreux départs non planifiés ont pour conséquence que l'effectif réglementaire arrêté par le Conseil d'Etat n'est que rarement atteint, contraignant la police cantonale à faire face à un sous effectif quasi chronique et particulièrement important durant les derniers mois de l'année.

Cette situation a convaincu l'état-major de la police cantonale de constituer un groupe de travail représentatif de l'ensemble des entités composant le corps. Un rapport comportant seize propositions a été déposé et l'existence de cette structure sera prolongée afin d'offrir au personnel un lieu de discussion et de présentation de ses questions et problèmes.

A cela, il faut ajouter qu'au cours de l'année écoulée ce sont plus de 18.600 heures supplémentaires qui ont été effectuées dont près de 18.500 ont pu être compensées par des jours de repos. Cependant, cette situation réduit sensiblement la disponibilité du personnel et pèse lourdement sur le fonctionnement des diverses permanences qui doivent être assurées tout au long de l'année.

Ecole d'aspirants 2002

Alors même que la police cantonale souhaitait renoncer à mettre sur pied une école d'aspirants durant l'année d'Expo.02, les nombreuses démissions enregistrées en 2001 en ont décidé autrement et ont contraint les responsables de la formation à redéfinir un nouveau programme d'enseignement qui tienne compte des exigences liées à l'exposition nationale. Rompant avec une tradition de longue date, la police cantonale a renoncé à suivre la formation dispensée dans le cadre de l'Institut Suisse de Police au Chanet, à Neuchâtel. En effet, la police cantonale neuchâteloise était le seul corps de police cantonale à faire accomplir la première partie de la formation des aspirants à l'Institut Suisse de Police (ISP). Force est pourtant de constater qu'à la suite de cette formation, de nombreux domaines ont dû être repris et approfondis et que la coordination était difficile. Notons par ailleurs que le métier de gendarme et d'inspecteur de la sûreté comporte un volet

très important de police judiciaire et d'enquêtes, ce qui n'est bien sûr pas le cas pour les polices municipales.

Aussi, ce sont 18 aspirant(e)s gendarmes, 4 aspirant(e)s inspecteurs, 3 inspecteurs scientifiques appelés à rejoindre les rangs de la brigade de la criminalité économique ainsi que quatre aspirants recrutés par la police de ville de La Chaux-de-Fonds qui ont suivi la formation dispensée de février à décembre dans les locaux du centre de formation de Colombier.

Sept semaines de stages pratiques, une semaine verte, et diverses activités sportives ont alterné avec le programme des cours théoriques. Complémentairement à ces activités spécifiques, la formation reste basée sur le principe d'une activité alternant les périodes de formation théorique et les stages dans les brigades (formation duale).

Pour la première fois, une collaboration a été développée avec le Corps des gardes-fortifications (CGF) qui a dispensé durant six semaines d'affilée divers modules de formation dans le domaine du tir et de la sécurité personnelle sur la place d'armes de Dailly/St.-Maurice (VS). Cette collaboration armée/police a permis de tirer de nombreux enseignements qui ont incité la police cantonale a renouveler ce partenariat en 2003.

La formation a commencé le 4 février 2002 et s'est terminée le 20 décembre 2002 par l'assermentation des 25 nouveaux policiers à la Collégiale de Neuchâtel.

Recrutement 2003

En raison des nombreuses démissions enregistrées en cours d'année, le recrutement dans la perspective de l'EA 2003 a permis de sélectionner vingt aspirants gendarmes, dont cinq femmes et cinq aspirants inspecteurs, dont une femme.

La procédure de recrutement s'est déroulée en trois phases bien distinctes, dont une avec des jeux de rôles et des exercices de mise en situation, qui doivent permettre de mieux cerner la personnalité des candidats.

Ce recrutement a mis en évidence une difficulté croissante à recruter des candidats répondant au profil requis, puisqu'il a fallu organiser quatre campagnes successives entre avril et novembre 2002 pour atteindre le contingent accordé. Comme ce fut déjà le cas en 2001, il a fallu réintroduire un recrutement séparé pour la police de sûreté et renoncer partiellement au principe du tronc commun impliquant un passage obligé par la gendarmerie institué en 1999.

En 2002, 255 personnes ont demandé un dossier de candidature, 133 d'entre-elles nous ont adressé une postulation, 105 se sont présentées aux examens de culture générale, 70 ont été convoquées aux entretiens

et exercices de mise en situation et 47 ont finalement passé divers tests psycho-techniques.

Cinq policiers déjà formés et issus d'autres corps de police ont également été engagés afin de compléter cet effectif d'aspirants. Ils seront intégrés à la gendarmerie en cours d'année 2003.

Création d'un poste de psycho-criminologue

Au mois de mars 2002, le Conseil d'Etat acceptait la création d'un poste de psycho-criminologue au sein de la police cantonale neuchâteloise. Cette décision faisait suite au mandat confié à une jeune psycho-criminologue engagée dans le cadre des mesures de premier emploi en vue d'évaluer les besoins et les contours d'un tel poste au sein du corps. En effet, une demande pour disposer d'un tel poste a été formulée depuis plusieurs années par les associations des policiers répondant à un réel besoin du personnel de trouver un appui psychologique. Au terme de cette première année d'activité, le bilan est largement positif avec, à la clé, plusieurs réalisations concrètes:

- Participation au processus de sélection des candidats aspirants;
- Soutien psychologique des collaborateurs dans le cadre de la cellule débriefing, ou de manière spontanée;
- Elaboration d'une brochure destinée au public en relation avec les chocs émotionnels vécus par des victimes ou des témoins;
- Collaboration aux auditions de mineurs dans le cadre des nouvelles dispositions de la LAVI;
- Interventions régulières sur les lieux d'événements traumatisants (suicides, prises d'otage, accidents) afin d'apporter un premier soutien psychologique aux victimes et éventuellement à leurs proches;
- Mise sur pied d'une cellule d'assistance dans le cadre de l'organisation ORCAN.

Gendarmerie

Activités

En 2002, la gendarmerie a adressé 24.351 rapports de dénonciation, de constat et d'information aux autorités, soit:

7.671	rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire;
364	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8 ‰ et plus) sans accident;
2.651	procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière;
11.887	autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour d'autres cantons - procès-verbaux d'audition - levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.);

1.711 constats d'accidents de circulation;

68 autres accidents (travail - sport - etc.).

La gendarmerie a encore procédé à 1513 transports et escortes de détenus, en particulier pour le service de la justice et les autorités judiciaires, mais également pour les offices des étrangers et de la procédure d'asile.

En outre, elle a délivré 2327 amendes d'ordre ainsi que 10.804 amendes avec délai de réflexion, ce qui représente la somme de 1.037.056 francs.

Les autres encaissements effectués par la gendarmerie pour les différents services de l'Etat (administration cantonale, service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, permis de pêche, patentes), se montent à 175.862 francs.

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 121 dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

Elle est intervenue 159 fois pour des alarmes, dans des banques, villas et dans des industries.

La gendarmerie de Boudry a géré, pour le département de la justice, l'exécution facilitée des peines dans les cellules de son poste. Pour l'année 2002, elle s'est occupée de 21 entrées de condamnés, représentant 550 jours de détention, et a encaissé 16.086 fr. 40 à cette occasion. Dorénavant, la gendarmerie n'aura plus à s'occuper de la gestion des prisons de Boudry, étant donné que celles-ci ont été fermées le 31 août 2002.

Circulation routière

Généralités

De jour, comme de nuit, 10.180 patrouilles ont été effectuées en voiture, à moto ou à pied, lesquelles se répartissent ainsi:

3.558	surveillances de la circulation	1100	contrôle des usagers de la route
276	investigation	285	anti-ivresse
426	observation	384	judiciaires
83	ferroviaires	142	contrôles radar mobiles
37	drogue	82	secteurs isolés

Ces chiffres ne tiennent pas compte des activités de la structure ad hoc constituée pour la durée d'Expo.02 en ville de Neuchâtel.

La police de la circulation a escorté à 31 reprises diverses personnalités, accompagné 53 transports spéciaux et 8 courses diverses.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 63 contrôles routiers, dont certains

en collaboration avec le corps des gardes-frontière, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, l'inspection des denrées alimentaires du laboratoire cantonal, l'inspection des douanes (carburant) et l'office vétérinaire cantonal depuis l'ouverture des abattoirs des Ponts-de-Martel.

Etat physique des conducteurs

L'état physique des conducteurs a été contrôlé à 2989 reprises au moyen de l'éthylomètre, 562 résultats se sont révélés positifs (0,60 o/oo - 138/3 OAC).

Des poursuites pénales pour ivresse au volant ou au guidon dépassant 0,80 o/oo - 138/2 OAC ont été ouvertes contre:

- 221 conducteurs impliqués dans des accidents de la circulation;
- 364 conducteurs ayant fait l'objet de contrôles sporadiques (sans accident).

Ces chiffres, supérieurs à ceux résultant des contrôles à l'éthylomètre, comportent, les analyses de sang effectuées sur des personnes blessées, après qu'elles aient été victimes d'un accident de la route.

Contrôles de la vitesse

Le radar « *Speedophot II* » a été placé en mode « stationnaire » à 197 reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 40.941 véhicules ont été contrôlés et 3908 conducteurs dénoncés, soit 9,54%. Il a également été utilisé à de nombreuses reprises en système « Moving » au cours desquelles 132 infractions ont été constatées et dénoncées.

Accidents

La statistique des accidents de circulation survenus en 2002, se présente comme suit:

Accidents	1.711
Blessés	645
Tués	12
Personnes conduisant sans permis	35
Permis de conduire saisis	252

Les dix principales causes des accidents sont les suivantes:

1.	Inattention	1.082
2.	Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.)	497
3.	Vitesse inadaptée	491

4.	Violation de priorité	359
5.	Ivresses	221
6.	Circulation à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	187
7.	Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	95
8.	Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	77
9.	Dépassements	74
10.	Influence fortuite (huile, pierres, aquaplaning, etc.)	52

On dénombre également 249 cas de violations des devoirs en cas d'accidents, dont 206 conducteurs ont cependant été identifiés, soit 82,74**%.**

Le nombre total des accidents, qui sont parvenus à la connaissance de la police en 2002, est constamment en baisse en ce sens qu'il accuse une régression de 137 événements par rapport à une année auparavant. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre a aussi diminué puisque ce sont 12 victimes qui ont été recensées, contre 15 en 2001. Les tronçons où ces drames se déroulent, restent toujours ceux situés hors des localités et dont la vitesse est limitée à 80 km/h, avec 7 accidents mortels, sur 11 au total. Les personnes blessées quant à elles suivent aussi une courbe descendante, soit 15 de moins. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient le haut du pavé, devant la vitesse et en cinquième position l'état physique des conducteurs.

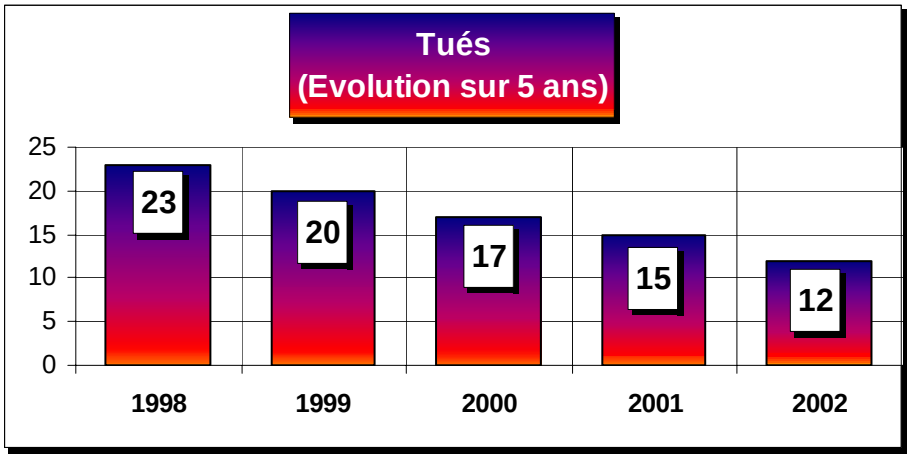

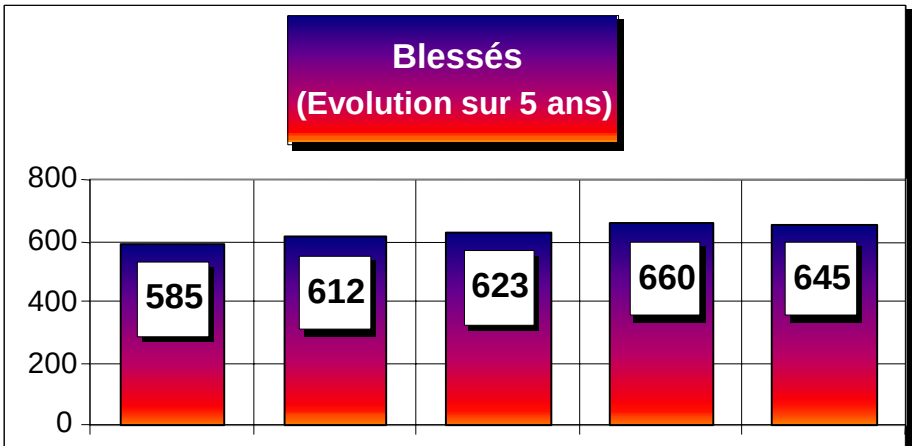

La statistique des accidents parvenus à la connaissance de la police cantonale indique depuis plusieurs années une réjouissante tendance à la baisse bien que le parc des véhicules à moteur ne cesse d'augmenter.

Trois chiffres pour étayer ces propos:

en 1990: 3060 accidents;

en 1996: 2086 accidents;

en 2002: 1711 accidents;

Le nombre de morts sur nos routes a diminué depuis 1998. Nous avons réussi, ces quatre dernières années, à infléchir significativement la courbe.

Les actions de prévention routière ciblées sur les causes des accidents mortels ainsi qu'une nouvelle politique d'information (spots diffusés dans tous les cinémas du canton, campagnes de prévention cantonales et participation aux campagnes du Conseil de la sécurité routière) portent leurs fruits.

L'amélioration du réseau routier, de l'équipement et de la construction des véhicules ainsi que les nouvelles dispositions législatives contribuent très certainement aussi à cette amélioration.

Les campagnes de prévention

Période	Nom de la campagne	Partenaires	Thèmes
Janvier	"Clic" pour tous	OFROU / SCAN	Attacher les ceintures de sécurité
Mars / Juin / Septembre / Décembre	Captivé par son jeu	Fondation de la Winterthur-Assurances	Les trottinettes / les planches à roulettes / les rollers / les luges
Avril / Août	Campagne radar "Printemps" et "Automne"	Polices communales et des villes	Contrôles de vitesse aux abords des écoles et dans les localités
Mai / Juin / Septembre	Donnons-leur une chance de plus - Attachons-les	Cinémas	Les enfants sont attachés sur les sièges arrières

Octobre	Campagne "Voyez clair !"	Optique Houlmann Marin-Centre	Dépistage de troubles de la vue

Education routière

Hormis la période d'Expo.02 (mai à octobre), la brigade d'éducation routière a été occupée en permanence à sa mission spécialisée dans le domaine de la prévention, renforcée au besoin par la collaboration de gendarmes et d'agents des polices locales, au profit des élèves aux niveaux de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2002, 5392 élèves au total, répartis dans 346 classes ou groupes, ont bénéficié de cette instruction dispensée dans le cadre de campagnes spécifiques dans les six districts du canton. Le thème de « *la traversée de la route* » a été traité dans 70 écoles enfantines et dans 62 classes de 1re et 2e années primaires, touchant ainsi 2207 enfants.

Dans 12 localités, 207 enfants au total, formés en 4e année primaire, ont fonctionné en 5e année en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade de l'éducation routière a également assuré la formation et le contrôle de 36 patrouilleurs adultes dans 9 localités.

Une campagne pour cyclistes a concerné 1117 adolescents de 61 classes du canton. Cet enseignement consistait en une instruction théorique en classe.

993 élèves de 7e année secondaire et 955 élèves de 9e année du même degré ont été sensibilisés aux statistiques, causes et conséquences d'accidents de circulation.

Cette année encore, la brigade a été appelée à organiser 5 séances de 2 à 8 heures d'éducation routière à l'intention de 45 jeunes sanctionnés par décisions de présidents de l'Autorité tutélaire, suite à la commission d'infractions diverses.

La collaboration entre le corps enseignant et le personnel assurant l'éducation routière est restée soutenue, dans la mesure où la prévention des accidents, reste en point de mire des objectifs fixés.

Police de sûreté - Evolution de la criminalité

Evolution générale de la criminalité durant l'année 2002

Le tableau ci-après donne un aperçu de la criminalité telle qu'elle est parvenue à la connaissance de la police au cours des trois dernières années:

	2000	2001	2002	TOTAL (auteurs)	HOMMES	FEMMES	MINEURS	SUISSES	ETRANGERS
Homicides	8	7	12	*16*	*16*	*0*	*0*	*5*	*11*
Coups et blessures	420	495	552	*688*	*577*	*111*	*107*	*315*	*373*
Affaires de moeurs	127	123	152	*126*	*120*	*6*	*10*	*72*	*54*
Vols simples	2651	2811	3260	*1089*	*854*	*235*	*383*	*424*	*665*
Vols avec effraction	1161	1263	1351	*247*	*236*	*11*	*91*	*82*	*165*
Vols à l'arracher	25	22	29	*1*	*1*	*0*	*0*	*0*	*1*
Vols (total)	3837	4096	4640	*1337*	*1091*	*246*	*474*	*506*	*831*
Vols de véhicules	894	898	759	*81*	*79*	*2*	*34*	*37*	*44*
Brigandages	46	40	42	*31*	*29*	*2*	*15*	*17*	*14*
Escroqueries + abus conf.	230	225	227	*220*	*160*	*60*	*2*	*119*	*101*
Incendies intentionnels	40	51	57	*28*	*25*	*3*	*12*	*15*	*13*
Incendies par négligence	52	59	49	*45*	*28*	*17*	*13*	*26*	*19*
Incendies techniques	62	69	64						
Incendies (total)	154	179	170	*73*	*53*	*20*	*25*	*41*	*32*
Dommages à la propriété	1936	1888	1965	*443*	*390*	*53*	*202*	*279*	*164*
TOTAL GENERAL	**7652**	**7951**	**8519**	***3015***	***2515***	***500***	***869***	***1391***	***1624***

L'évolution de la criminalité au cours de l'année 2002, à l'examen de la statistique annuelle, a subi d'assez fortes modifications par rapport à l'année 2001.

Commentaires

Il faut relever une hausse significative de la criminalité dans la plupart des différentes catégories de délits. Le nombre total de délits annoncés à la police, par rapport à 2001, est en augmentation de 7,1% et de 11% par rapport à l'année 2000. La police a dénoncé à l'autorité judiciaire, durant l'année 2002, une moyenne de plus de 8 auteurs de délits ou de crimes par jour, contre 7 en 2001 et 5,5 en 2000. Le nombre d'auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire augmente de 18% par rapport à 2001 et de 48% par rapport à 2000.

Le taux d'élucidation est de 35,4% pour les délits comptabilisés dans le tableau ci-dessus (moyenne suisse: 18%).

Il faut noter aussi une augmentation de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine: 16% pour les vols simples et 7% pour les vols par effraction.

Mais la tendance la plus significative en termes d'augmentation concerne les délits graves tels que les violences, puisque les affaires de coups et blessures progressent de 11,5% et les affaires de moeurs augmentent très nettement de 25,3%, tandis que les brigandages montrent une relative stabilité par rapport à l'année 2001.

La rubrique homicide, dans le tableau ci-dessus, ne concerne pas que des tentatives, puisque trois femmes ont été tuées dans le cadre de la famille durant l'année 2002 (augmentation de 70%).

Le nombre d'incendies enregistre une légère baisse de manière générale, mais les incendies intentionnels montrent une augmentation de 11,7% par rapport à 2001 et 42,5% par rapport à 2000.

Evolution des délits entre 1997 et 2002

Généralités

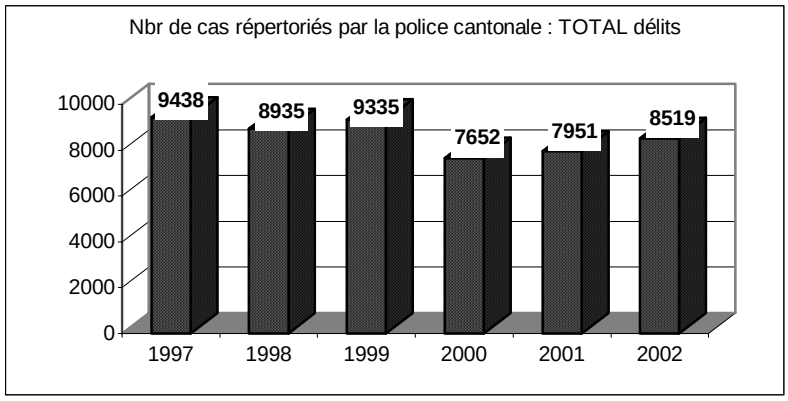

L'examen des affaires répertoriées par la police cantonale entre 1997 et 2002 montre, au cours de cette période, une baisse de la criminalité de 9,7%. Par contre, il faut relever une reprise de la criminalité (augmentation de 7,1%) par rapport à la diminution constatée durant l'année 2001.

L'évolution du nombre d'auteurs, tant majeurs que mineurs, dénoncés par la police cantonale au cours des cinq dernières années démontre une tendance générale très nettement à la hausse. L'année 2002 atteint un niveau record du nombre de personnes dénoncées à l'autorité judiciaire, soit 3015.

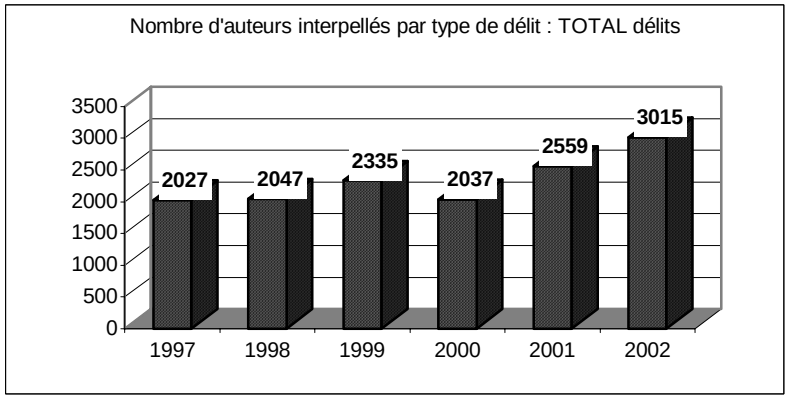

Coups et blessures

Le nombre d'affaires répertoriées sous cette rubrique a atteint encore une fois un record en 2002, avec une augmentation de 11,5% par rapport à 2001 et de 86% par rapport à 1997! Cet indicateur montre que les relations sociales se durcissent dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente.

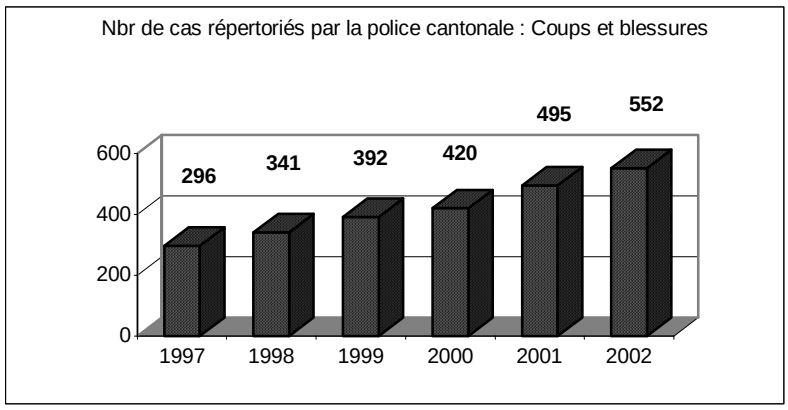

Vols

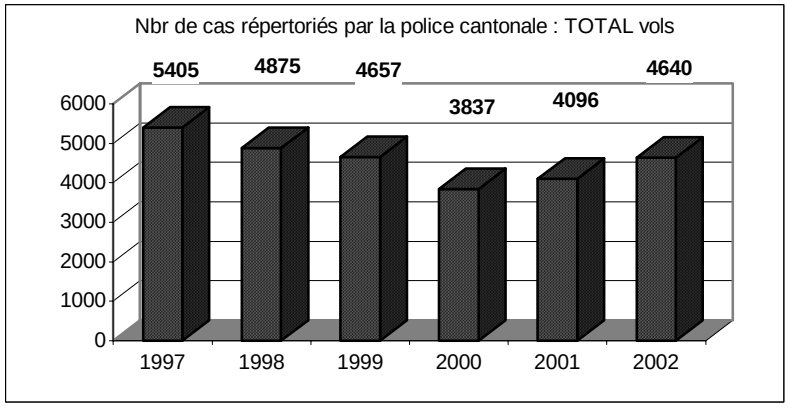

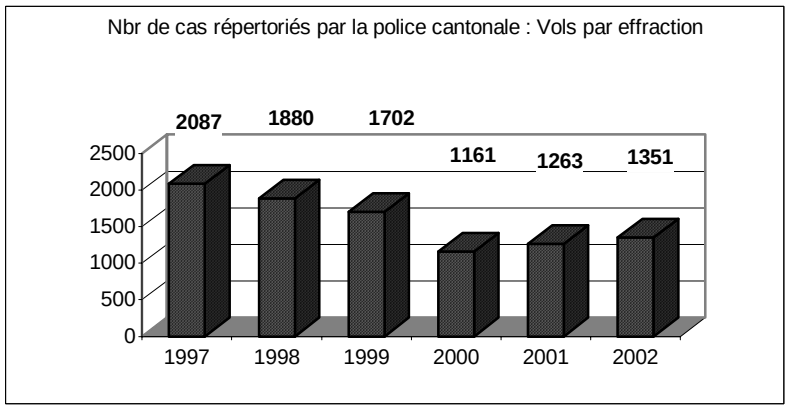

On remarque que le nombre de vols a progressé de manière relativement marquée par rapport à l'année 2001 (13,3%), pour atteindre un peu plus de 13 vols par jour annoncés à la police dans le canton de Neuchâtel.

La répartition des vols par district montre que les deux villes principales absorbent ensemble plus de 67% de la criminalité du canton. Il faut remarquer aussi que le district du Val-de-Travers, de même que celui du Val-de-Ruz, ne sont touchés que de manière atténuée par les délits contre le patrimoine. Plus surprenante est encore la situation de la Ville du Locle qui semble relativement épargnée par ce type de criminalité quand bien même il s'agit de la troisième ville du canton. Par contre, le district de Boudry subit toujours les répercussions de la criminalité de passage (15%) à mesure qu'il se trouve sur un axe de transit important entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.

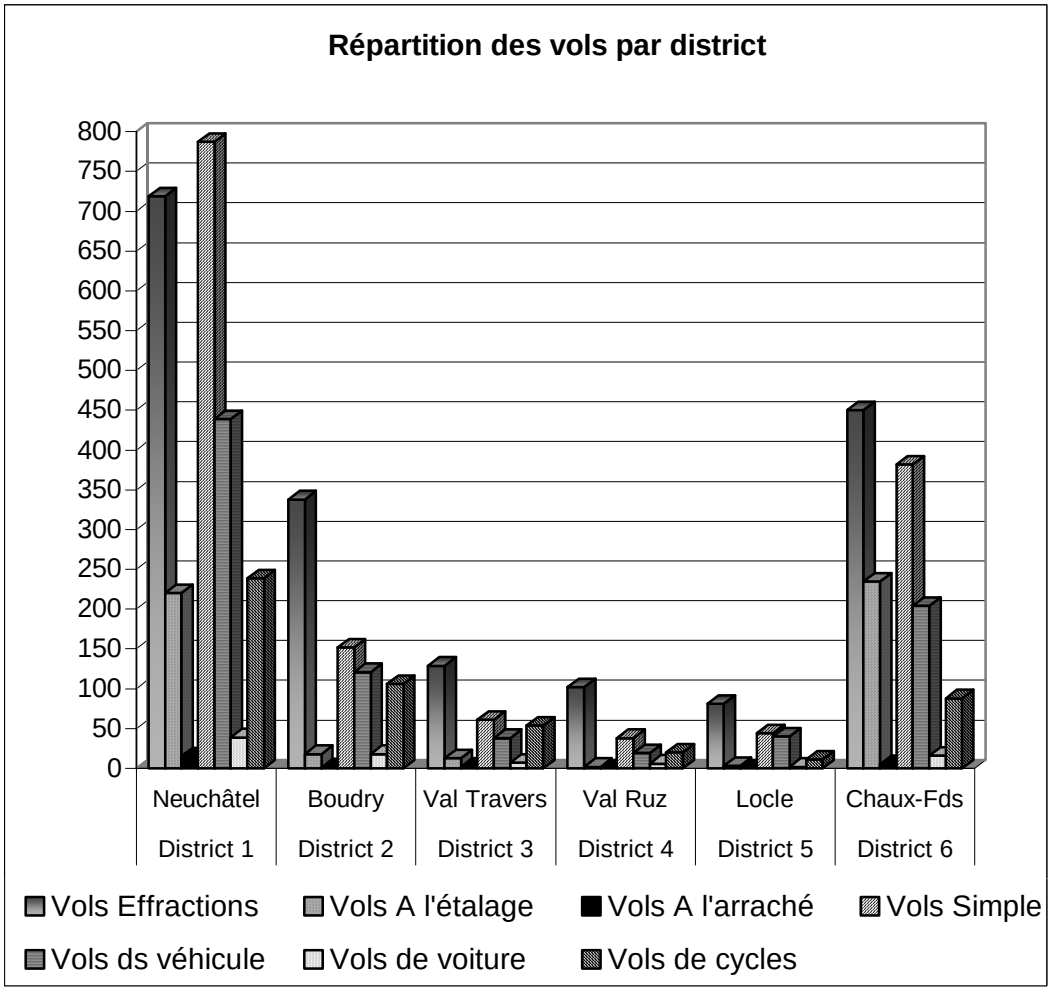

Les efforts que la police cantonale neuchâteloise a consentis depuis quatre ans pour éviter que le Littoral-Ouest ne soit la cible de la délinquance de passage ont permis d'atténuer le phénomène qui avait été constaté en 1997.

Brigandages

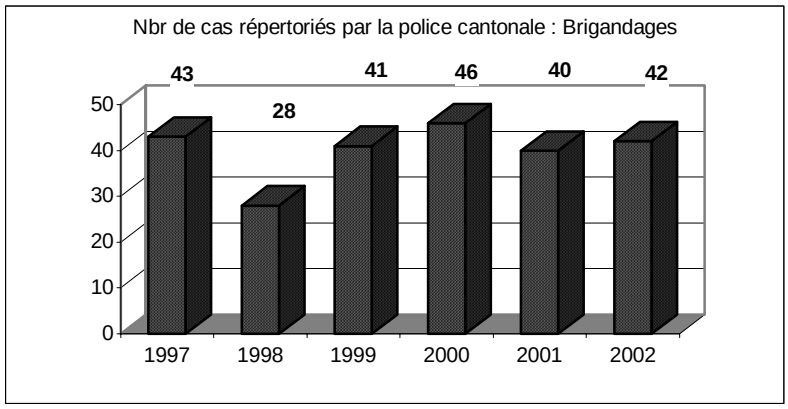

Le nombre des brigandages enregistrés dans le canton est relativement stable depuis 1997. Le nombre de brigandages doit nous interpeller, dans la mesure où ces infractions impliquent, par définition, l'usage de la contrainte et de la violence. Le nombre de brigandages commis chaque année dans le canton de Neuchâtel confirme le recours à de la violence constatée par l'analyse de la rubrique "coups et blessures".

Dommages à la propriété

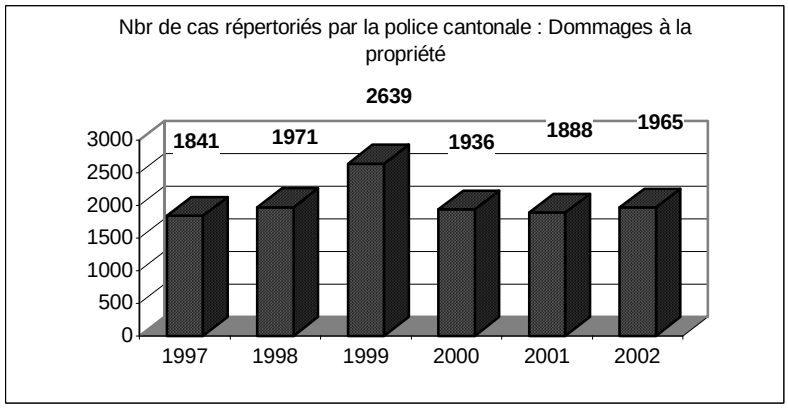

Le nombre de dommages à la propriété a de nouveau atteint les valeurs de 1997 et 1998, après la hausse spectaculaire enregistrée en 1999.

Par rapport au nombre total de dommages à la propriété, les graffitis représentent environ le 13% des infractions (252 affaires constatées); ceux-ci sont en principe imputables aux auteurs mineurs. La situation s'est considérablement améliorée dans tous les districts suite à l'action de la police et au durcissement de la justice. Le graphique ci-dessous le démontre parfaitement. Les cas les plus importants sont l'œuvre de jeunes gens majeurs. En 2002, 75 personnes ont été identifiées, dont 47 adolescents. A relever que la plupart ont été dénoncés à plusieurs reprises. Les dommages causés se montent à plusieurs centaines de milliers de francs.

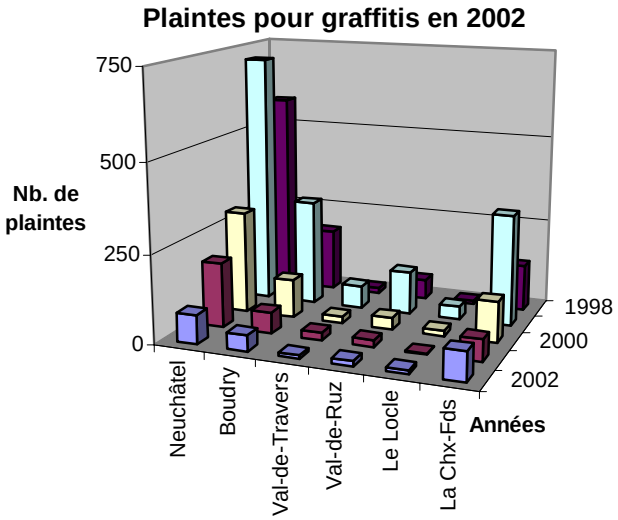

	2002	2001	2000	1999	1998
Neuchâtel	83	185	293	716	577
Boudry	46	61	110	302	179
Val-de-Travers	10	22	20	65	15
Val-de-Ruz	15	20	35	123	57
Le Locle	11	2	16	38	10
La Chx-Fds	82	62	117	318	132
Totaux	247	352	591	1562	970

Escroqueries et abus de confiance

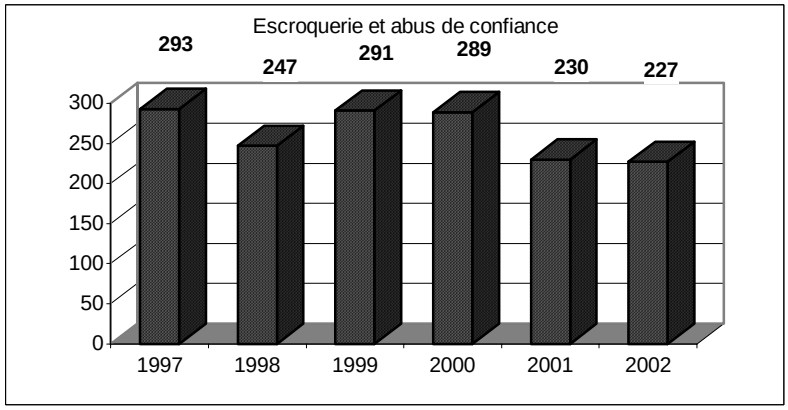

Après la diminution de 20% des escroqueries et abus de confiance par rapport à 1999 et 2000, la situation 2002 est pratiquement identique à celle de l'année 2001. Ces types de délits (de même que les atteintes au patrimoine) sont souvent proportionnels aux problèmes socio-économiques et il ne serait pas étonnant que cette baisse corresponde aux indices de reprise économique constatés en Suisse et dans le canton ces deux dernières années. Néanmoins, un nombre aussi bas de délits n'a plus été atteint depuis plus de 11 ans.

Incendies

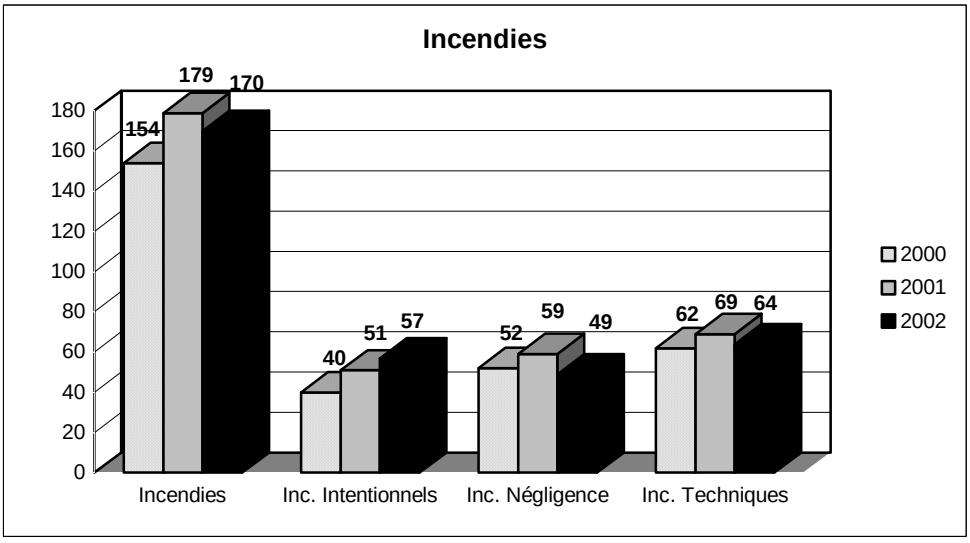

La police cantonale a ouvert, durant l'année 2002, 170 enquêtes en matière d'incendie pour en déterminer les causes. Ce domaine, très technique et complexe, nécessite des enquêtes précises et détaillées. Les conséquences pénales portent souvent sur des dommages considérables et donc des sommes importantes. La police cantonale a dénoncé, en 2002, 28 auteurs pour des incendies intentionnels et 45 auteurs d'incendies par négligence.

Délinquance des mineurs

La situation de la criminalité et de la violence chez les mineurs est plus préoccupante que jamais: elle enregistre, par rapport à l'année 2001, une hausse très significative de 26,5% du nombre d'auteurs mineurs dénoncés à l'autorité judiciaire. Les huit graphiques ci-dessous, spécifiques à l'activité délictueuse des mineurs, démontrent l'évolution

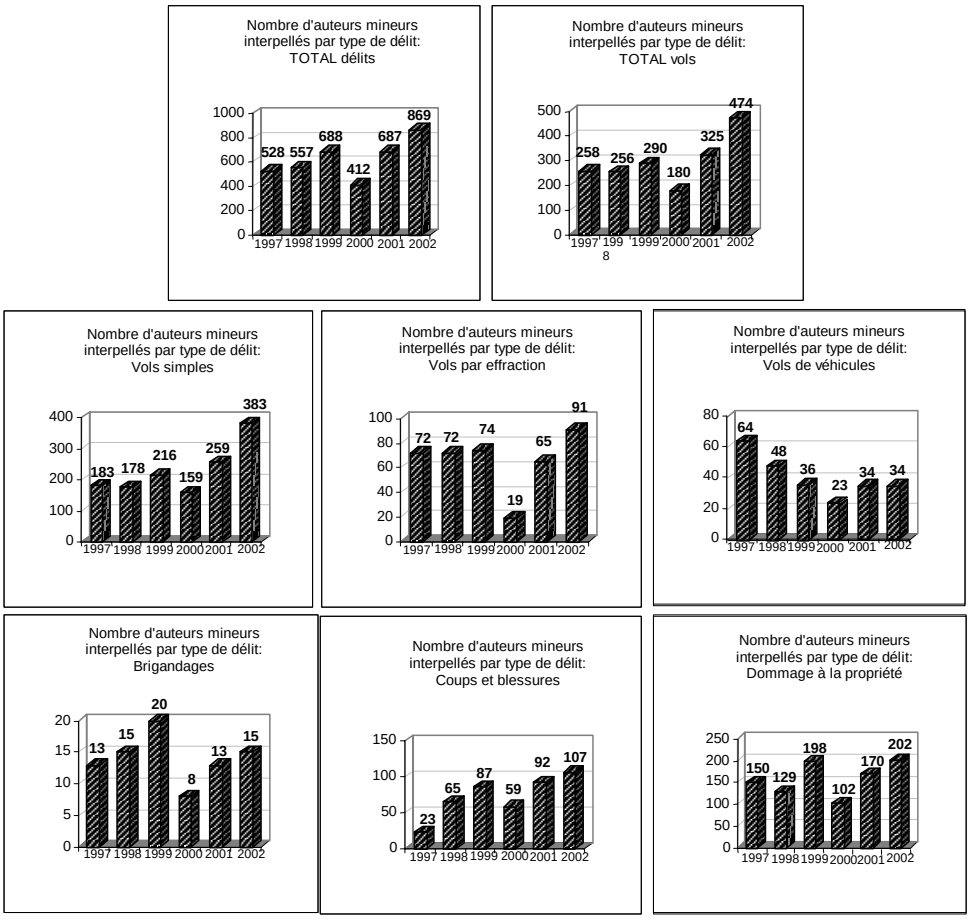

du nombre d'auteurs mineurs dénoncés par la police cantonale entre 1997 et 2002, par types de délits jugés importants et significatifs pour la présentation de l'évolution de la criminalité due aux mineurs dans le canton.

On remarque que le nombre de mineurs dénoncés par la police, tous délits confondus, a atteint le record absolu au niveau cantonal après la diminution constatée durant l'année 2000.

Force est de constater aujourd'hui que le problème est réel et que de grands efforts de prévention devront encore être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir ce phénomène inquiétant.

L'augmentation du nombre des mineurs dénoncés pour des vols est de plus de 46% par rapport à l'année 2001 et de plus de 163% par rapport à 2000. Cette augmentation est significative, par rapport à l'année 2001, pour quasi tous les types de délits: l'augmentation est de 40% pour les vols par effractions (378% par rapport à 2000), de 130% pour

les dommages à la propriété (282% par rapport à 2000), de 48% pour les vols simples (141% par rapport à 2000), de 13% pour les brigandages (87,5% par rapport à 2000), de 16% pour les coups et blessures (81% par rapport à 1999).

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution de la proportion des auteurs mineurs dénoncés à l'autorité judiciaire par rapport au total des auteurs dénoncés.

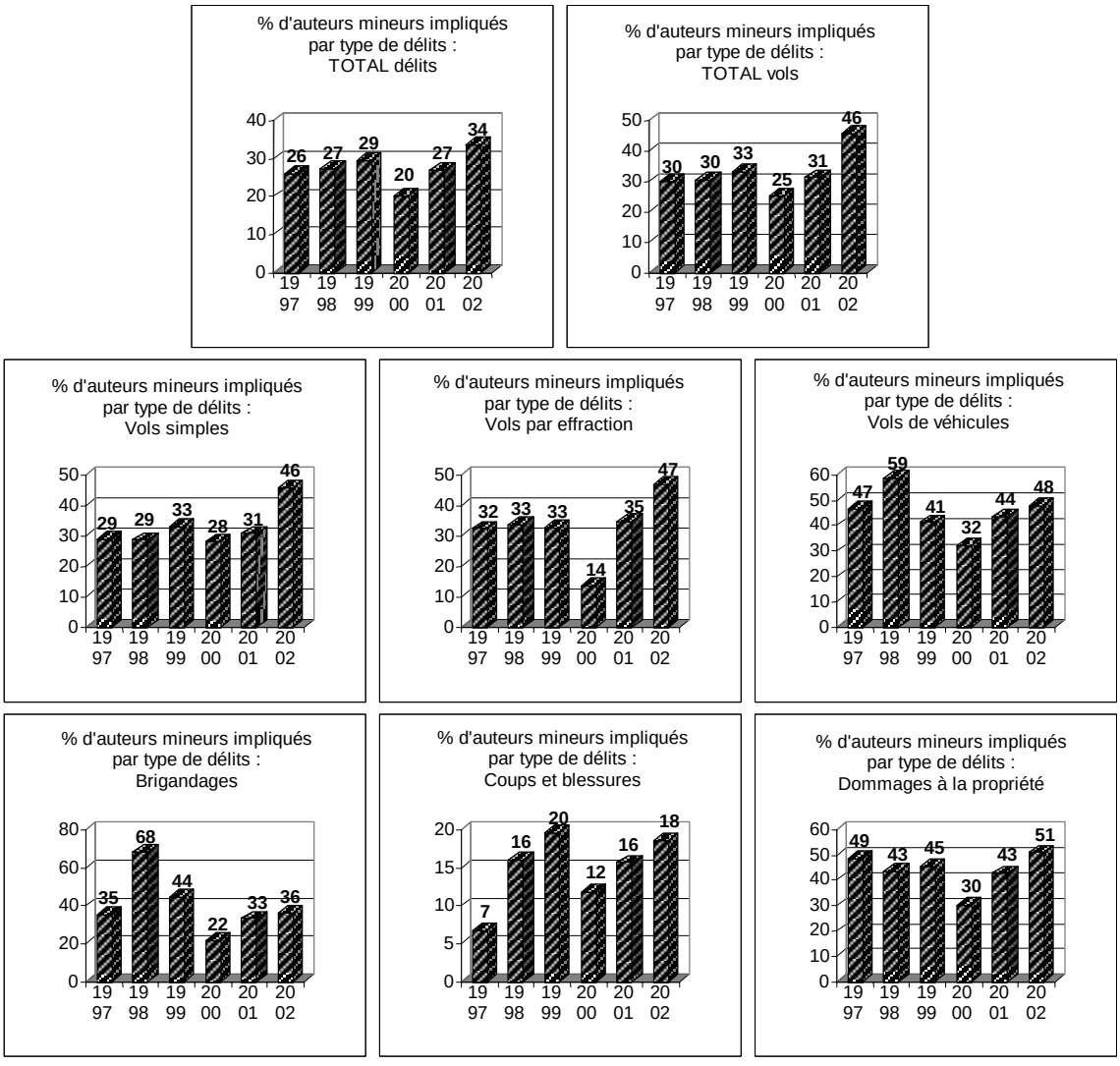

Lutte contre le trafic des stupéfiants

Généralité

La situation de l'année 2002 est très similaire à celle de l'année 2001. Aucun objectif n'a changé. Les propos du rapport de gestion 2001 dans ce domaine peuvent être repris dans l'intégralité.

De manière générale, la cocaïne est toujours la drogue qui provoque les plus grands dégâts sanitaires sur les toxicomanes et continue à s'imposer comme un substitut inquiétant de l'héroïne, même par des

héroïnomanes de longue date. Sa consommation prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et mettent en question son insertion sociale.

Aujourd'hui, nous continuons nos efforts, en particulier contre l'émergence du trafic de rue de la cocaïne, marché détenu en majorité par des ressortissants africains de l'ouest, ainsi que celui de l'héroïne, détenu en majorité par des ressortissants albanophones. Il s'agit en priorité d'empêcher systématiquement l'apparition de scènes ouvertes de distribution de drogues par des bandes organisées de trafiquants. Il s'agit également d'identifier les fournisseurs des stocks de cocaïne ou d'héroïne et de comprendre les mécanismes des flux d'argent, dans l'optique de démanteler des réseaux de distribution de manière aussi complète que possible.

Parallèlement, nos actions policières se sont poursuivies, outre le fait que nous avons tout mis en oeuvre pour maintenir la pression sur les dealers de cocaïne et d'héroïne, sur le plan de la lutte contre les drogues synthétiques, notamment l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine). Nous avons constaté une consommation encore très marquée de cette drogue, qui, même si elle est vendue sous la forme de pilules, est consommée par fumigation par des toxicomanes très jeunes (16-25 ans). Cette drogue a largement supplanté le marché de l'ecstasy, vraisemblablement à cause de la fumigation (représentant, chez les jeunes, une symbolique plus forte que l'ingestion par voie digestive).

Rappelons que la méthamphétamine est une drogue très dangereuse (30 à 100 fois plus puissante que l'amphétamine), notamment et en particulier lorsqu'elle est fumée, parce que l'accès par les artères permet de saturer très rapidement et massivement les récepteurs du cerveau. Elle engendre une dépendance physique et des dégradations psychiques très marquées.

La lutte contre le trafic de méthamphétamine est difficile à mener parce que les dealers (pratiquement tous toxicomanes) ont un profil social qui ne permet pas d'identifier leur activité délictueuse car ils ont en principe un travail, un bon statut social et sont souvent inconnus de la police. Le milieu dans lequel se vendent les pilules est restreint à des groupes d'initiés.

L'importation des amphétamines thaïes se trouve dans les mains du milieu thaïlandais ou vietnamien. Ce milieu est particulièrement imperméable à la surveillance policière. Nous constatons que les trafiquants utilisent également des compatriotes ayant obtenu la nationalité suisse pour servir d'intermédiaires avec les petits revendeurs. La lutte contre ce type de trafic a été une des priorités durant toute l'année.

Principales affaires traitées par la brigade des stupéfiants

Le bilan de l'année 2002 permet d'énumérer huit affaires illustrant le produit du travail qui a occupé la brigades des stupéfiants (dont l'effectif était de six inspecteurs au lieu de dix du fait du dispositif Expo.02 durant la majeur partie de l'année).

1) Opération "A"

Il s'agit d'un trafic de cocaïne dans le milieu des requérants d'asile africains de l'ouest démantelé au début d'année 2002. Les protagonistes principaux ont mis en vente 620 boulettes, soit 462 grammes en qualité d'intermédiaire et leurs camarades, pas moins de 1900 boulettes, soit environ 1,4 kilo de cocaïne. Le chiffre d'affaire que nous avons pu prouver pour cette bande est supérieur à 300.000 francs.

2) Affaire "B"

En février 2002, nous avons interpellé un individu qui transportait 300 grammes d'héroïne. Il venait de livrer 100 grammes à deux de ses revendeurs. Nous avons identifié l'activité de ces trafiquants et déterminé l'acquisition de 1,4 kilo de cette drogue auprès d'un Albanais de Zürich qui a pu être arrêté grâce à notre enquête. Ce dealer transportait 250 grammes ce jour-là. Au total, ce sont 800 grammes de diamorphine qui ont été écoulés sur le marché neuchâtelois, pour un chiffre d'affaire de plus de 50.000 francs.

3) Opération "C"

Il s'agit d'un récidiviste qui a fait l'intermédiaire et écoulé pour son patron 820 grammes d'héroïne, dont 500 grammes à Lausanne. Nous avions saisi 125 grammes à son domicile, marchandise appartenant à son fournisseur. Dans cette même affaire, nous avons déterminé qu'un revendeur avait écoulé 5,5 kilos d'héroïne provenant du même réseau de distribution. Le trafiquant albanophone, organisateur du réseau, a été identifié et arrêté. Il était porteur d'un faux passeport grec. L'enquête sur cet individu a établi qu'il avait mis sur le marché environ 8 kilos d'héroïne et 90 grammes de cocaïne. A son domicile, nous avons saisi 100 grammes d'héroïne qu'il avait acquis la veille à Zurich. L'enquête a montré que ce trafiquant était associé à un compatriote. Lors d'une Commission rogatoire internationale en Albanie, il a pu être identifié et nous avons pu déterminer qu'il avait été arrêté dans le canton de Berne où il était mis en cause pour la vente de plus d'un kilo de cette drogue. Notre enquête a par la suite démontré qu'il avait été actif dans notre canton pour la vente d'héroïne et qu'il avait ensuite quitté notre pays pour l'Albanie d'où il dirigeait les opérations et expédiait l'héroïne par l'intermédiaire de son associé. Le chiffre d'affaire

de son trafic prouvé par notre enquête (vraisemblablement 20 fois inférieur à la réalité) est d'environ 700.000 francs.

4) Opération "D"

Il s'agit de la plus importante affaire traitée l'année dernière et initiée en automne 2001. En bref, un ressortissant albanais, qui a déjà été condamné en 1994 à 4 ans de réclusion pour trafic d'héroïne, a mis sur pied une organisation parfaitement structurée qui a écoulé entre 5 et 6 kilos de cette substance et au moins 1 kilo de cocaïne sur notre territoire. Il disposait d'un réseau de revendeurs albanais, tous issus de la même famille, qu'il faisait venir en Suisse et qu'il logeait principalement chez des toxicomanes qui servaient d'intermédiaires avec les clients achetant au détail. Nous avons identifié la plupart des protagonistes de la bande dont l'un a déjà été condamné à une peine de 4 ½ ans de réclusion pour la vente d'au moins 1,4 kilo d'héroïne. Il a également expédié, via la Western Union, au minimum 240.000 francs, représentant le bénéfice net de son trafic. Les destinataires de ces fonds sont divers membres de la famille qui ont pu construire un hôtel de 4 étages au bord de la mer en Albanie. Une Commission rogatoire internationale en Albanie a pu mettre en évidence l'existence de cet édifice luxueux par rapport aux standards de cette contrée. Les autorités albanaises ont parfaitement collaboré et vont séquestrer cette construction. Ce déplacement a encore permis d'identifier plusieurs des complices des protagonistes de ce trafic. Le chiffre d'affaire de ces trafiquants peut être estimé à un minimum de 500.000 francs.

5) Opération "E"

Elle est intimement liée à l'enquête susmentionnée puisque ces trafiquants albanais ont livré d'importantes quantités à 3 toxicomanes notoires de Neuchâtel qui ont mis sur le marché local au moins 4000 doses d'héroïnes pour un chiffre d'affaire d'environ 200.000 francs. Une somme de 12.000 francs a été saisie sur le compte bancaire d'un de ces toxicomanes-revendeurs et représentait une partie de ses bénéfice.

6) Affaire "F"

Il s'agit de ressortissants thaïlandais. Nous nous trouvons ici dans un contexte totalement différent de ceux auxquels nous étions habitués. Les milieux asiatiques sont actifs dans le trafic de drogue, de la prostitution et de la traite des êtres humains. Pour l'heure, l'enquête a montré que cette bande a obtenu plus de 20.000 pilules (chiffre d'affaire d'environ 600.000 francs) de méthamphétamine par le biais de trois fournisseurs d'origine thaïlandaise résidant dans la région zürichoise.

7) Affaire "G"

C'est à nouveau le milieu des ressortissants d'Afrique de l'Ouest qui a tenu la grande partie du marché de la cocaïne durant plusieurs mois

dans notre canton. Notre enquête a permis de prouver que les personnes en cause ont acquis au minimum. 450 grammes de cocaïne. Toute cette cocaïne a été obtenue auprès du grossiste identifié (originaire du Niger) qui était à la tête de cette bande comprenant des revendeurs guinéens. Notre enquête l'implique pour la vente de près de 1,4 kilo de cocaïne, soit pour un chiffre d'affaires de plus 200.000 francs. Trois revendeurs ont été arrêtés sur territoire neuchâtelois pour l'écoulement de plus d'un kilo sous la forme de boulettes de 0.2 à 0.5 gramme (80 à 120 francs la boulette). Dans cette affaire, 85 grammes de cocaïne d'une pureté moyenne de 41% ont été saisis.

8) Affaire "H"

Il s'agit d'une enquête difficile dans le milieu nord-africain actif dans notre région pour la vente d'héroïne et de cocaïne. L'auteur principal est venu clandestinement chez nous depuis la région lyonnaise, a commis de nombreux délits contre le patrimoine, soit des cambriolages et des vols pour survivre. Il négociait son butin dans la zone contre de la drogue. Cet individu a également acheté et écoulé 255 grammes d'héroïne et 404 grammes de cocaïne.

Toutes les affaires concernant la lutte contre le trafic de produits stupéfiants, si l'on vise le but de démanteler un réseau, passent par l'étape de la filature et de l'observation des protagonistes du trafic. Or, la police cantonale ne dispose toujours pas d'une brigade d'observation spécialisée dotée d'un effectif suffisant pour assurer une méthode optimale de travail et des conditions de travail décentes et respectueuses du personnel policier engagé dans ces missions difficiles. Même l'octroi de 3 postes supplémentaires accordés en 2001 ne permet pas de constituer une brigade suffisamment étoffée, dans la mesure où le nombre d'observateurs spécialisés sera porté à 5, alors qu'il faut un minimum de 8 collaborateurs pour travailler efficacement. Au niveau opérationnel, il va sans dire que nous souffrons de cette situation bancale.

Au plan statistique en matière de drogue, on remarque que le nombre de dénonciations a encore augmenté en 2002 par rapport à l'année 2001. Ces chiffres illustrent la détermination dont fait preuve la police cantonale dans le domaine de la lutte contre le trafic et la consommation des produits stupéfiants.

Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation effective du marché illicite des produits stupéfiants, mais sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui compose la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber.

4) Opération "D"

Il s'agit de la plus importante affaire traitée l'année dernière et initiée en automne 2001. En bref, un ressortissant albanais, qui a déjà été condamné en 1994 à 4 ans de réclusion pour trafic d'héroïne, a mis sur pied une organisation parfaitement structurée qui a écoulé entre 5 et 6 kilos de cette substance et au moins 1 kilo de cocaïne sur notre territoire. Il disposait d'un réseau de revendeurs albanais, tous issus de la même famille, qu'il faisait venir en Suisse et qu'il logeait principalement chez des toxicomanes qui servaient d'intermédiaires avec les clients achetant au détail. Nous avons identifié la plupart des protagonistes de la bande dont l'un a déjà été condamné à une peine de 4 ½ ans de réclusion pour la vente d'au moins 1,4 kilo d'héroïne. Il a également expédié, via la Western Union, au minimum 240.000 francs, représentant le bénéfice net de son trafic. Les destinataires de ces fonds sont divers membres de la famille qui ont pu construire un hôtel de 4 étages au bord de la mer en Albanie. Une Commission rogatoire internationale en Albanie a pu mettre en évidence l'existence de cet édifice luxueux par rapport aux standards de cette contrée. Les autorités albanaises ont parfaitement collaboré et vont séquestrer cette construction. Ce déplacement a encore permis d'identifier plusieurs des complices des protagonistes de ce trafic. Le chiffre d'affaire de ces trafiquants peut être estimé à un minimum de 500.000 francs.

5) Opération "E"

Elle est intimement liée à l'enquête susmentionnée puisque ces trafiquants albanais ont livré d'importantes quantités à 3 toxicomanes notoires de Neuchâtel qui ont mis sur le marché local au moins 4000 doses d'héroïnes pour un chiffre d'affaire d'environ 200.000 francs. Une somme de 12.000 francs a été saisie sur le compte bancaire d'un de ces toxicomanes-revendeurs et représentait une partie de ses bénéfice.

6) Affaire "F"

Il s'agit de ressortissants thaïlandais. Nous nous trouvons ici dans un contexte totalement différent de ceux auxquels nous étions habitués. Les milieux asiatiques sont actifs dans le trafic de drogue, de la prostitution et de la traite des êtres humains. Pour l'heure, l'enquête a montré que cette bande a obtenu plus de 20.000 pilules (chiffre d'affaire d'environ 600.000 francs) de méthamphétamine par le biais de trois fournisseurs d'origine thaïlandaise résidant dans la région zürichoise.

7) Affaire "G"

C'est à nouveau le milieu des ressortissants d'Afrique de l'Ouest qui a tenu la grande partie du marché de la cocaïne durant plusieurs mois

dans notre canton. Notre enquête a permis de prouver que les personnes en cause ont acquis au minimum. 450 grammes de cocaïne. Toute cette cocaïne a été obtenue auprès du grossiste identifié (originaire du Niger) qui était à la tête de cette bande comprenant des revendeurs guinéens. Notre enquête l'implique pour la vente de près de 1,4 kilo de cocaïne, soit pour un chiffre d'affaires de plus 200.000 francs. Trois revendeurs ont été arrêtés sur territoire neuchâtelois pour l'écoulement de plus d'un kilo sous la forme de boulettes de 0.2 à 0.5 gramme (80 à 120 francs la boulette). Dans cette affaire, 85 grammes de cocaïne d'une pureté moyenne de 41% ont été saisis.

8) Affaire "H"

Il s'agit d'une enquête difficile dans le milieu nord-africain actif dans notre région pour la vente d'héroïne et de cocaïne. L'auteur principal est venu clandestinement chez nous depuis la région lyonnaise, a commis de nombreux délits contre le patrimoine, soit des cambriolages et des vols pour survivre. Il négociait son butin dans la zone contre de la drogue. Cet individu a également acheté et écoulé 255 grammes d'héroïne et 404 grammes de cocaïne.

Toutes les affaires concernant la lutte contre le trafic de produits stupéfiants, si l'on vise le but de démanteler un réseau, passent par l'étape de la filature et de l'observation des protagonistes du trafic. Or, la police cantonale ne dispose toujours pas d'une brigade d'observation spécialisée dotée d'un effectif suffisant pour assurer une méthode optimale de travail et des conditions de travail décentes et respectueuses du personnel policier engagé dans ces missions difficiles. Même l'octroi de 3 postes supplémentaires accordés en 2001 ne permet pas de constituer une brigade suffisamment étoffée, dans la mesure où le nombre d'observateurs spécialisés sera porté à 5, alors qu'il faut un minimum de 8 collaborateurs pour travailler efficacement. Au niveau opérationnel, il va sans dire que nous souffrons de cette situation bancale.

Au plan statistique en matière de drogue, on remarque que le nombre de dénonciations a encore augmenté en 2002 par rapport à l'année 2001. Ces chiffres illustrent la détermination dont fait preuve la police cantonale dans le domaine de la lutte contre le trafic et la consommation des produits stupéfiants.

Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation effective du marché illicite des produits stupéfiants, mais sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui compose la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber.

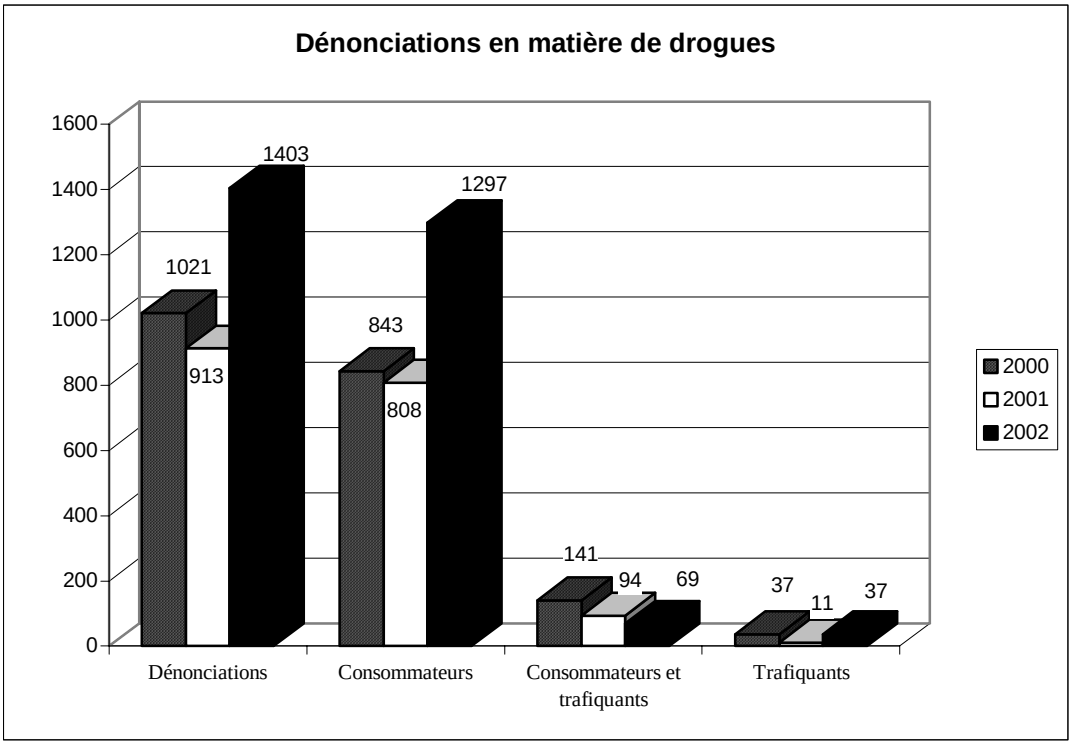

Le nombre de dénonciations de consommateurs a encore augmenté du fait de la lutte engagée contre le trafic des méthamphétamines en particulier et suite aux vastes opérations répressives menées durant l'année 2002 contre les réseaux de distribution de cette drogue.

L'augmentation du nombre de consommateurs dénoncés est de 60%. Cette augmentation découle beaucoup des interpellations qui ont lieu aux douanes et concerne avant tout le tourisme du cannabis entre la Suisse et la France. L'effet Expo.02 est certainement aussi en partie responsable de cette hausse. Le nombre de trafiquants-consommateurs dénoncés a diminué de 26% et celui du nombre de trafiquants a augmenté de 236%.

En ce qui concerne les trafiquants dénoncés, il faut relever que 58% d'entre eux sont des requérants d'asile et 100% sont étrangers. A ce sujet, il n'est pas étonnant de retrouver une telle proportion d'étrangers parmi la catégorie des trafiquants. En effet, la cocaïne, l'héroïne, la méthamphétamine, contre lesquelles nous nous sommes attaqués spécifiquement, sont produites dans les pays pauvres, au Sud. Les consommateurs se trouvant dans les pays riches, au Nord, ces drogues empruntent le flux naturel de la migration des étrangers dans le sens Sud-Nord. Ainsi, ces communautés détiennent le marché de ces drogues. Dans ce contexte, il est illusoire pour des ressortissants suisses de s'imposer dans le marché du trafic international et de l'importation de drogues. Même s'ils le voulaient, ils seraient voués à l'échec. Elles appartiennent à des mafias qui n'accepteraient pas de renoncer aux bénéfices de leur trafic. A contrario, comme c'est le cas du cannabis suisse, si la cocaïne, l'héroïne et la méthamphétamine étaient produites en Suisse, le trafic serait vraisemblablement détenu par des

Suisses qui ne laisseraient aucune place à des étrangers pour partager les bénéfices. Cette hypothèse est fort plausible puisqu'elle est vérifiée dans le cadre du trafic de pilules d'ecstasy (ou du LSD) produites clandestinement en Allemagne, en Hollande ou en Angleterre: les trafiquants nationaux ne laissent aucune chances à des communautés étrangères de détenir une part de ce marché pourtant fort attractif du point de vue des bénéfices.

En tout état de cause, la catégorie des "trafiquants", dans la statistique neuchâteloise, ne comptabilise que les trafiquants qui ne consomment pas de produits stupéfiants, ceci indépendamment de la quantité de drogues qu'ils ont écoulée. Il va sans dire que la catégorie "consommateurs-trafiquants" comprend une bien moindre proportion d'étrangers puisqu'ils tombent à 60% (et les requérants d'asile à 10%)!

Parmi les personnes dénoncées, la répartition par tranches d'âge a légèrement évolué:

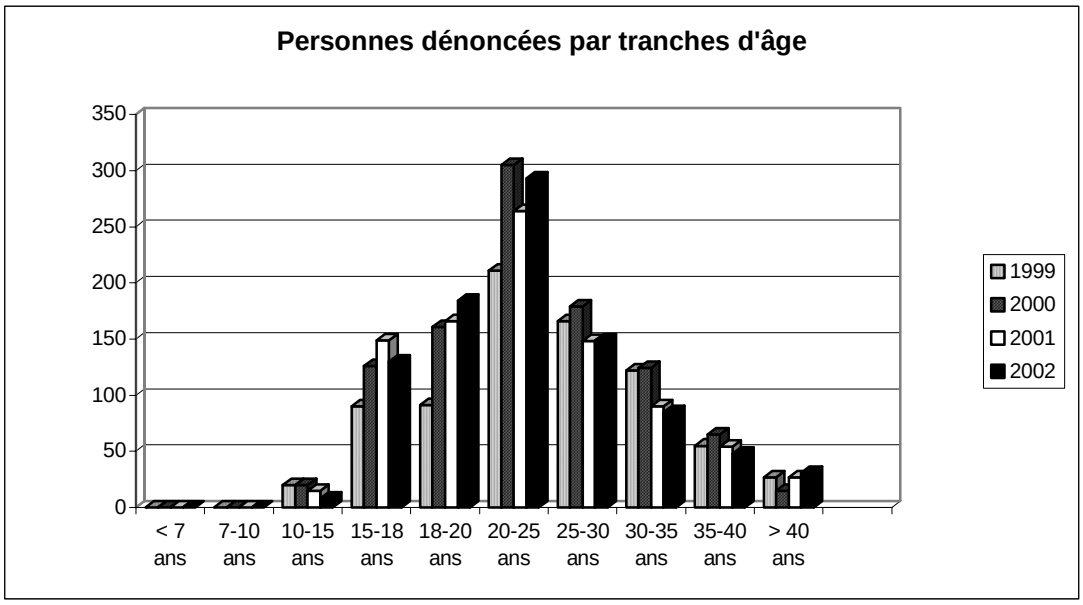

Les 18-25 ans représentent une très large part des personnes dénoncées pour des infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants. La part des 15-18 ans dénoncés montre une augmentation assez marquée entre 1999 et 2002. La répartition des auteurs selon le sexe montre une représentation de 13% pour les femmes et de 87% pour les hommes. Le nombre de mineurs dénoncés durant l'année 2002 est en légère augmentation et atteint le 18.2% des auteurs d'infractions.

EXPO.02

Les préparatifs relatifs à la sécurité de la manifestation ont été conduits dès 1995 par les cadres de la police cantonale et du DJSS, sous la présidence du commandant de la police cantonale.

Après une analyse des risques et des besoins générés par l'événement, les dispositifs intercantonal, puis propre au site de Neuchâtel ont été définis.

La collaboration entre les corps de police du canton et de la Ville de Neuchâtel a fait l'objet d'une convention liant les autorités respectives.

Il convient de mentionner que l'ensemble de ces préparatifs ont permis d'atteindre les objectifs fixés et de garantir constamment la sécurité de la manifestation et de ses visiteurs.

Sur le plan opérationnel, trois cellules ont été constituées.

Police et sauvetage lac

Elle a été placée sous la responsabilité du service cantonal des automobiles et de la navigation et a travaillé avec le service d'incendie et de secours de la Ville de Neuchâtel.

Circulation et transports

Tous les collaborateurs affectés à cette cellule ont trouvé une place de travail dans les locaux de la police cantonale de la circulation à Neuchâtel. Celle-ci a été renforcée par des spécialistes de la police de la ville. Contrairement aux projections émises par l'étude de faisabilité, il n'y a pas eu d'augmentation significative du trafic découlant de cette manifestation. Les recommandations, concernant l'utilisation des transports publics, ayant été largement suivies par une majorité de visiteurs.

Ordre public

Tous les collaborateurs affectés à cette cellule ont travaillé dans les locaux de la police de la ville. Cinq brigades composées de gendarmes, d'agents de police de la ville, d'inspecteurs de la sûreté ainsi que de policiers confédérés, ont constitué l'entité de « police secours ». Cette dernière s'est vu confier les missions d'intervention, d'ordre et de sécurité publics sur tout le territoire de la ville.

Nous avons pu bénéficier de l'appui de:

Provenance	Personnes	Cellules	Nb je jours de service / homme
Protection civile	813	Logistique / circulation et transport	5.408
Armée (trp du génie)	91	Police et sauvetage lac	
Armée (13 formations)	1.380	Circulation et transport	
Polices locales Chaux-de-Fonds et Le Locle	4 + 2	Circulation et transport	
Police cantonale valaisanne	9	Police et sauvetage lac	494
Policiers confédérés AI, AR, GE, GL, SG, TG, TI, ZG, ZH, SG ville	153	Ordre public	4.268

La constitution de cette police unique a eu pour conséquence une économie des moyens, la suppression des redondances connues avant et après la manifestation nationale et un accroissement de la sécurité en général. A ce propos, les statistiques mentionnées ci-après et qui font une comparaison avec les mêmes périodes de l'année 2001, le prouvent sans aucune équivoque.

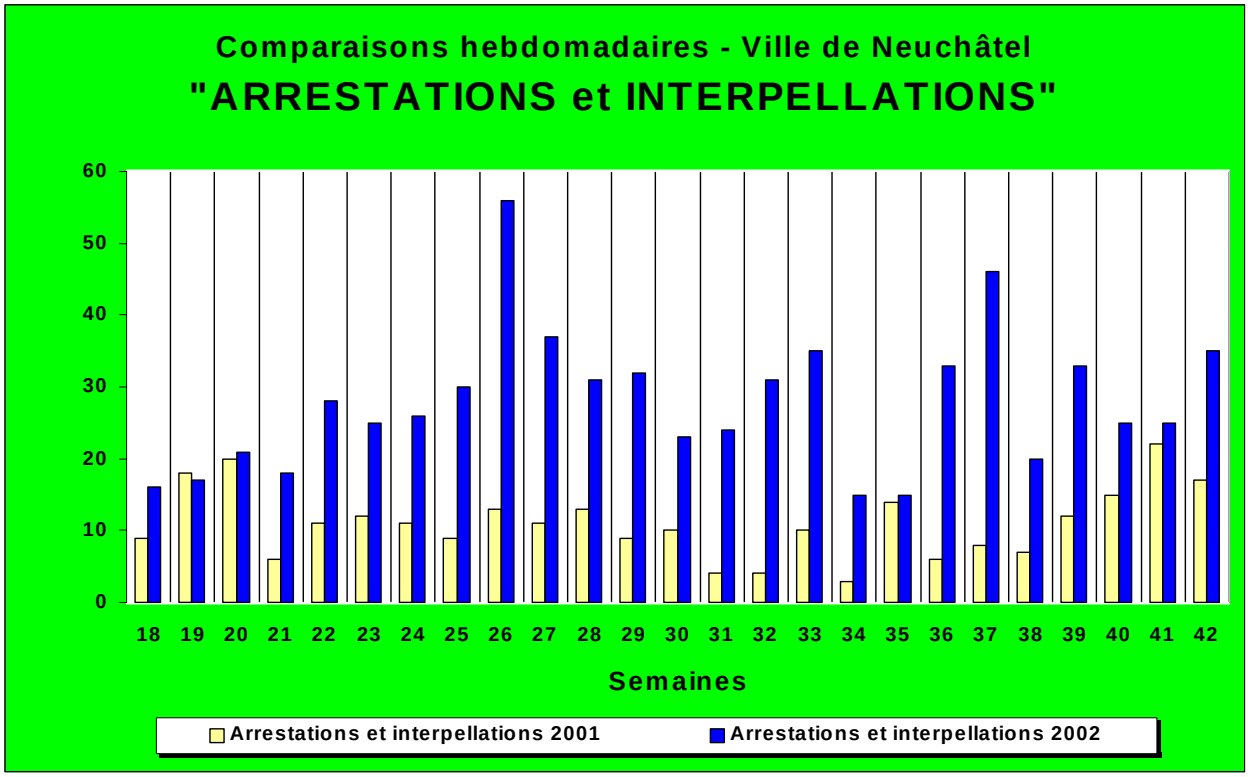
Comparaisons hebdomadaires - Ville de Neuchâtel
"ARRESTATIONS et INTERPELLATIONS"
60
50
40
30
20
10
0
18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42
Semaines
Arrestations et interpellations 2001
Arrestations et interpellations 2002

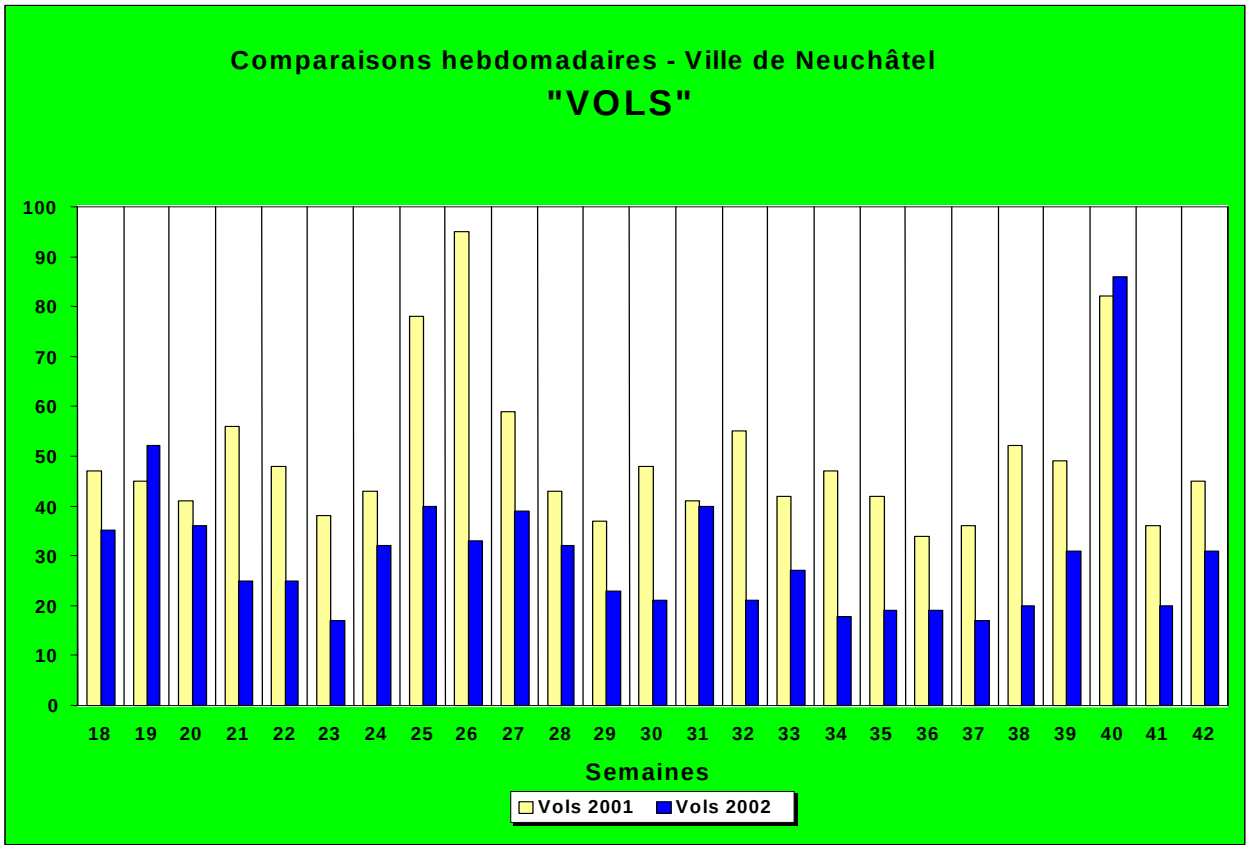
Comparaisons hebdomadaires - Ville de Neuchâtel
"VOLS"
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42
Semaines
Vols 2001
Vols 2002

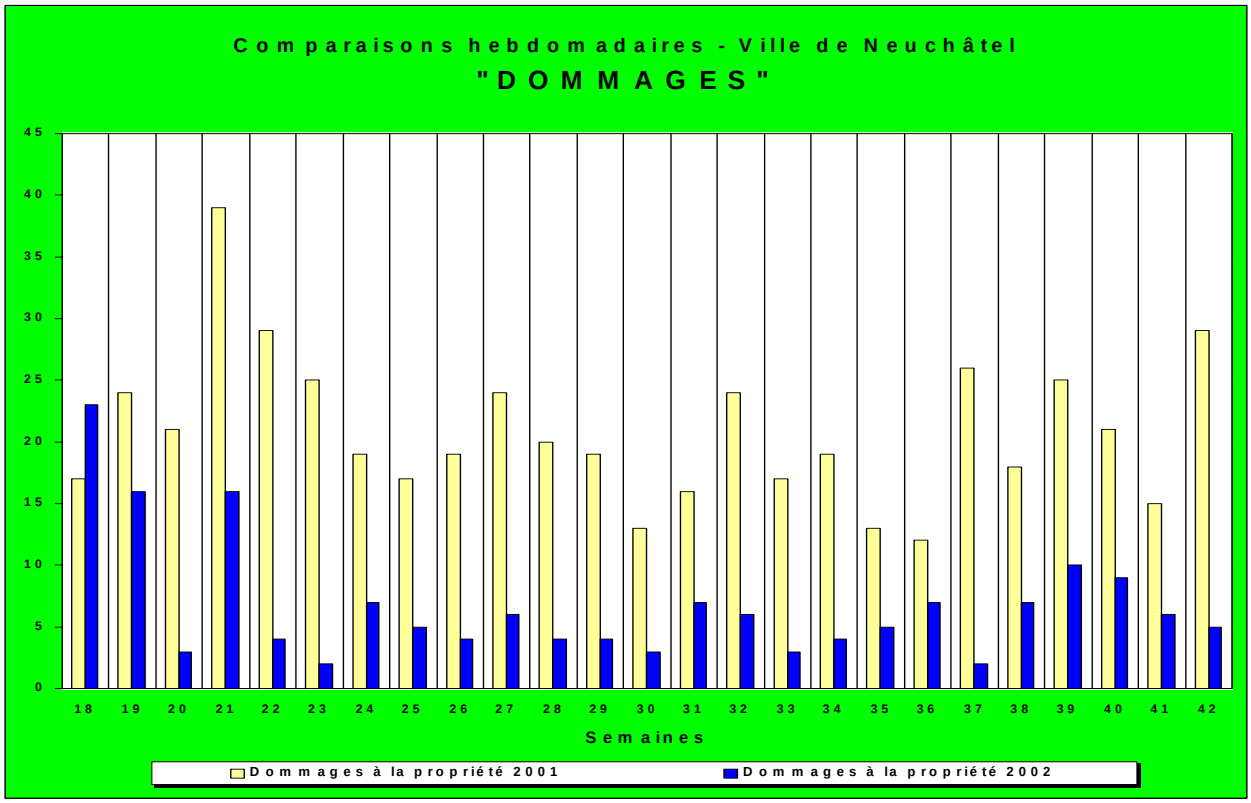
Comparaisons hebdomadaires - Ville de Neuchâtel
"DOMMAGES"
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42
Semaines
Dommages à la propriété 2001
Dommages à la propriété 2002

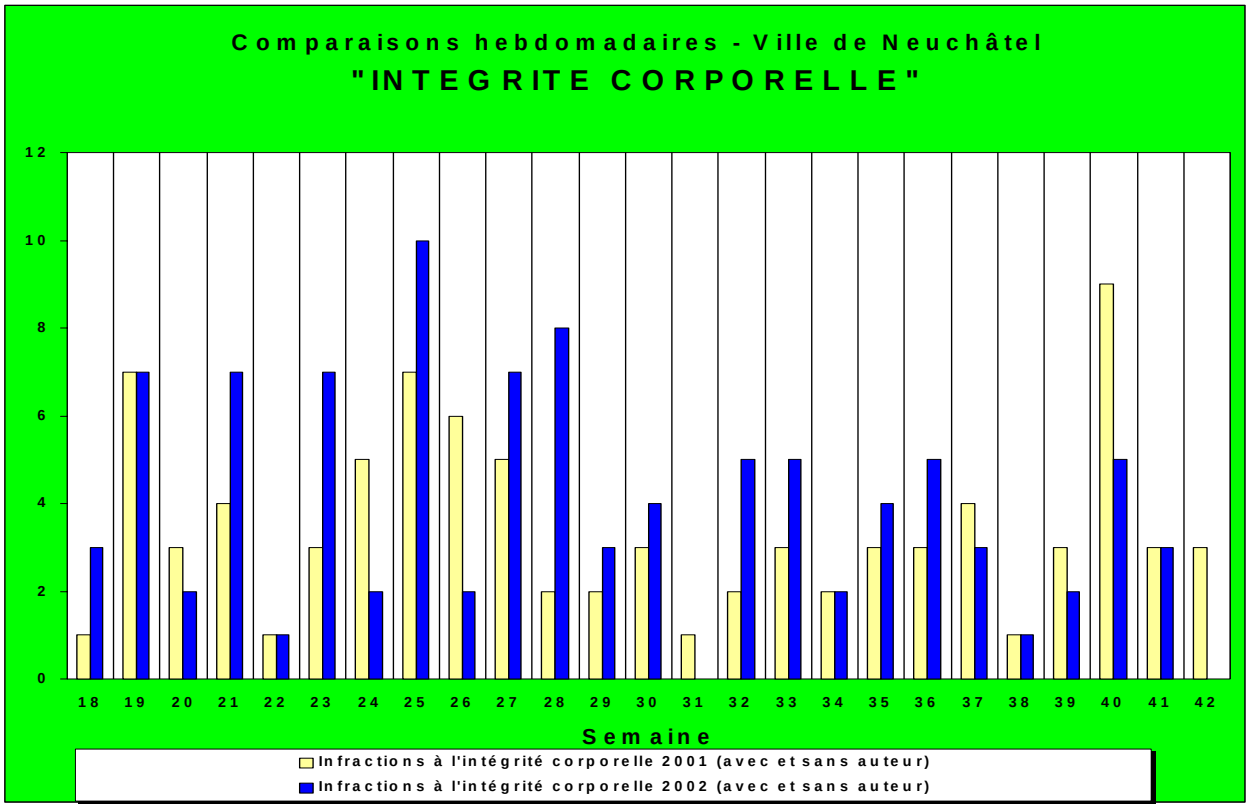

En conclusion, nous sommes d'avis que la structure créée pour Expo.02 a porté des fruits incontestables au niveau de la sécurité publique et qu'il conviendrait pour les deux corps de police de poursuivre leur collaboration dans ce sens.

La réflexion doit certainement porter sur les liens et les compétences respectives qu'il convient de renforcer ou de développer.

Après six mois de collaboration effective, nous pensons que les pistes suivantes devraient être explorées:

- Les brigades de police secours qui ont occupé le terrain constituent un élément essentiel garantissant la dissuasion ainsi que l'efficacité de l'intervention; les statistiques enregistrées en témoignent.
- La possibilité offerte aux usagers de déposer des plaintes en ville, au poste de police de la ville, et d'y être entendus, est une prestation qu'il serait bon de maintenir; en effet, le fait de devoir se rendre à la police cantonale pour y déposer plainte après avoir eu un contact avec la police locale n'est plus compréhensible.
- L'intervention successive d'une patrouille de la police locale, puis un recours à la police cantonale et à ses services spécialisés est une manière de faire que le citoyen ne comprend pas.

- Il conviendrait donc à l'avenir de viser à des engagements plus rationnels des moyens disponibles et à une présence accrue et crédible basée sur une gestion optimale des ressources humaines.
- Les résultats obtenus en ville de Neuchâtel pendant Expo.02 incitent non seulement à poursuivre dans cette voie mais également à envisager que le système soit appliqué à l'identique dans les Montagnes neuchâteloises.

Projets majeurs conduits par la police cantonale

Projet Polycom / Tetrapol

Le décret du 16 mai 2001 portant octroi d'un crédit de 9.100.000 francs, pour l'acquisition d'un nouveau réseau radio cantonal destiné aux services de sécurité, a débouché sur l'implantation, la construction et la mise en service de ce nouveau réseau et ce en deux phases. La première phase, qui a débuté à fin 2001 avec la construction de la première station de base, a permis l'exploitation de Polycom Tétrapol pour Expo.02. Avec la mise en service des neuf premières stations de base, tous les services de sécurité du littoral neuchâtelois, étaient équipés des appareils et ainsi ont pu travailler en commun dès le mois d'avril 2002. Il faut noter qu'à cette date, tous les tunnels du canton étaient également fonctionnels. La deuxième phase, avec la construction et la mise en service de onze stations de base, a permis la couverture cantonale totale et était opérationnelle en automne 2002. Ainsi et pour la première fois de l'histoire, les instances de sécurité cantonales, communales, sanitaires, du feu et liées à ORCAN, pouvaient travailler non seulement sur le même réseau mais, en cas de nécessité ensemble, ce qui a pu être experimenté de manière intensive durant toute la période d'Expo.02.

Projet SIS-POL-JI, La Chaux-de-Fonds

Suite au décret portant octroi d'un crédit de 12.365.000 francs pour la construction, à La Chaux-de-Fonds, d'un nouveau bâtiment destiné aux services de la police cantonale, aux juges d'instruction et au SIS des Montagnes neuchâteloises, la Commission de construction a poursuivi ses tâches. Ainsi et avec le concours du bureau d'architecte, l'automne 2002 a vu, sur site, le début des travaux ainsi que les premières séances de chantier. A mi-décembre 2002, le radier de fond était bétonné et les premiers murs de soutènement étaient dressés.

Relations avec les polices communales et des villes

Polices communales

La mission de sécurité publique impartie aux communes par la loi sur la police locale est exécutée dans notre canton selon au moins quatre modèles. Ceux-ci peuvent être décrits de manière sommaire et résumés de la façon suivante.

- La police cantonale exerce la presque totalité des missions de police judiciaire. Mais simultanément, de par son implantation territoriale, elle exerce également, sortant en cela de sa mission fondamentale, certaines tâches qui sont de la responsabilité des communes.
- Les corps de police des villes, au nombre de trois, appliquent le contenu de la loi sur les polices locales et exercent la mission et les compétences qui leur sont attribuées, soit en particulier la première intervention, les compétences de dénonciation en matière de stupéfiants et de vols à l'étalage, l'application de la LCR et les ivresses sans accident, l'application des règlements communaux.
- Les polices locales exercent, dans les communes où elles existent et selon les possibilités que leur offrent leurs moyens en personnel, tout ou partie de leur mission et de leurs compétences.
- Un certain nombre de commune ne disposent pas de moyens propres affectés au service de police et ne remplissent donc pas la mission et les obligations définies par la loi.

Considérant les lacunes et les inégalités que cette situation entraîne et le fait que les termes de la loi sur la police locale ne sont pas appliqués de manière semblable, un groupe de travail a été constitué dès mars 2001, réunissant dix-huit directeurs de police des communes, le commandant de la police cantonale et son adjoint. Aujourd'hui, deux variantes ont été retenues par le groupe pour une étude plus fouillée soit:

- une régionalisation des polices communales avec une subordination aux brigades de gendarmerie territorialement compétentes;
- une reprise de l'ensembles des tâches de sécurité publique au sens strict par la police cantonale avec l'augmentation d'effectifs correspondante.

En principe, il devrait être possible de soumettre le rapport en consultation au printemps 2003 encore pour que les décisions politiques puissent intervenir avant les élections communales en 2004.

Corps de police des villes

La constitution d'une force d'intervention unique regroupant gendarmes et agents de la police de la ville a constitué une expérience positive qui a permis de mesurer l'efficacité accrue en terme de conduite et de disponibilité des forces avec à la clé une offre sécuritaire de meilleure qualité pour la population. Sur la base de ce constat un groupe de travail composé des commandants des quatre corps de police concernés (cantonale, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle) a tenté d'arrêter une stratégie visant à permettre la constitution de forces d'intervention communes. Malheureusement des divergences bloquent aujourd'hui ce dossier en particulier sur le rôle et la mission des polices des villes qui privilégient l'octroi de compétences supplémentaires dans le domaine judiciaire plutôt que la recherche de synergies.

Conclusions

Libérée des charges extrêmement lourdes qui ont régi ses activités durant l'année 2002, la police cantonale cherchera en 2003 les moyens de consolider ce qui fait son succès, soit professionnalisme, formation continue et recherche de la meilleure efficacité dans ses interventions.

L'évolution de la sécurité publique nous contraint à faire toujours mieux avec des ressources limitées tant il est vrai que les collectivités publiques ne vont pas vers des années d'euphorie. Pour y parvenir, il s'agira de rationaliser, de définir des priorités et de rechercher des collaborations, avec le souci constant de servir la population de ce canton de façon optimale.